



**Pays de Trie  
et du Magnoac**

31 place de la Mairie – 65220 TRIE SUR BAISIE  
Tél. : 05-62-35-06-09 / Fax : 05-62-35-45-14  
Mail : ccptpaystrie@orange.fr

**Objet :  
Délégués CCPTM  
ICPE- AGROGAZ**

## Séance du 15 mars 2022 à 18 heures 30

Délibération n°2022-23B

### Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 12

Excusés : 5

Absents : 2

Votants :  
- dont « pour » : 11  
- dont « contre » : 0  
- dont abstention : 0



Le 15 mars deux mil vingt-deux à 18 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac, convoqué le 9 mars 2022 s'est réuni sous la présidence de Monsieur BARTHE Gérard, salle Sévigné 1 rue des quatre vallées 65230 Castelnau Magnoac.

### **Présents :**

MM. BARTHE Gérard, GRASSET Jean-Pierre, MAJOURAU Alain, DUCAUD Christian, GIRET Olivier, MAUMUS Maryse, FONTAN Guy, MARIE ERNESTINE Stéphanie, ADER Jean-Pierre, , LE BIHAN Jean-Michel, BRUZEAUD Anne Marie, M. CIEUTAT Serge

### **Excusé(e)s :**

M.ROUSSE Gaëtan, M. CASTERAN Joël, M. VERDIER Bernard, M. SORBET Jean-Louis, M. ABADIE Pierre

### **Absent(e)s :**

Mme SOLLE Myriam, DUBOSC Michel,

M. LE BIHAN Jean Michel a quitté la salle et n'a pas participé au vote de la délibération

**Secrétaire de séance :** M. CIEUTAT Serge

.....

Monsieur le Président informe le bureau que la CCPTM doit nommer deux délégués ICPE – Agrogaz conformément à l'arrêté ICPE en 2017 une commission d'information AGROGAZ doit être créée.

Il rappelle que les deux élus ne doivent pas être actionnaire de ladite société.

Messieurs GRASSET Jean Pierre et SORBET Jean Louis ont acceptés d'être les délégués ICPE de la CCPTM pour cette commission.

Le Président propose aux membres du bureau de valider la candidature de Messieurs GRASSET et SORBET comme délégués ICPE .

M. LE BIHAN ne prend pas part au vote

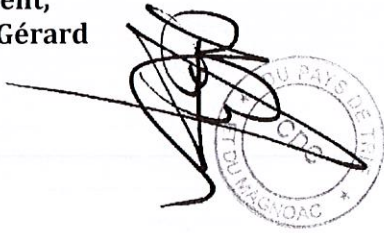
Sur la proposition du Président et après en avoir débattu,  
**Le Bureau**, à l'unanimité des membres qui se sont exprimés,

- ➔ DESIGNER M. GRASSET Jean Pierre et M. SORBET Jean Louis en tant que délégués ICPE – AGOGAZ
- ➔ MANDATER le Président à en informer la DREAL et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie Conforme.

**Le Président,**  
**BARTHE Gérard**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Barthe', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'LE BUREAU DU PAYS DE L'AGOGAZ' around the perimeter and 'DREAL' in the center. There is a small star at the bottom of the stamp.